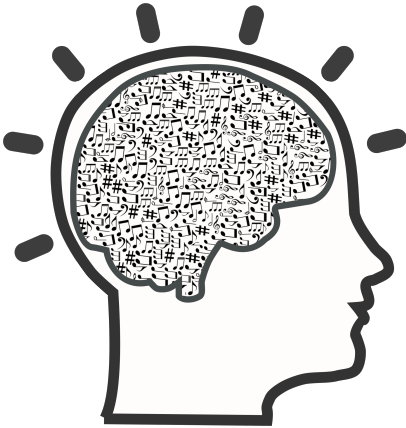


UNE CLASSE ORCHESTRE AU COLLÈGE HENRI-MARTIN !

Un orchestre au collège, pour quoi faire ?



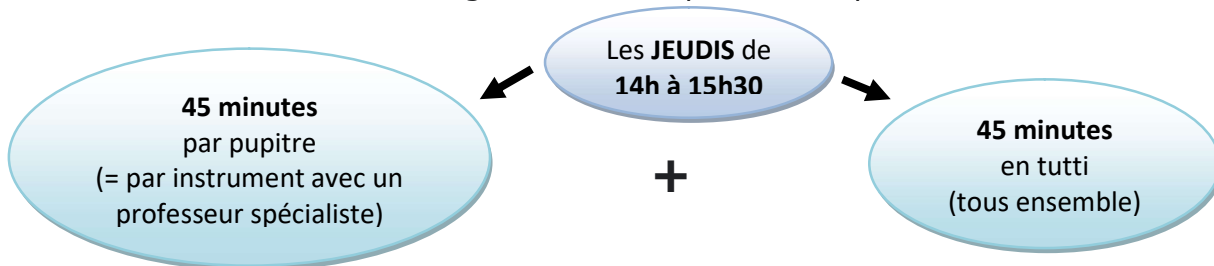
Depuis quelques années, les sciences cognitives ont démontré l'apport de la pratique musicale sur les performances du cerveau et, par là même, son bénéfice sur tous les apprentissages.

Mémorisation, concentration, motricité fine, capacités d'écoute sont autant de qualités cognitives développées.

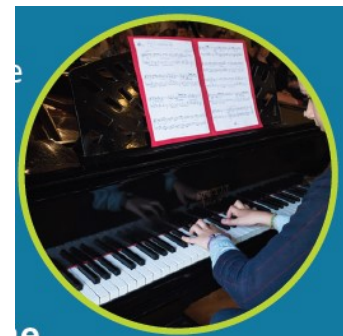
La possibilité de pratiquer un instrument de musique est donc une expérience qui a prouvé son intérêt dans la scolarité générale des élèves. Sans oublier, bien sûr, la satisfaction que procure l'expérience musicale collective et le plaisir de jouer ensemble !

Comment cela se déroule-t-il ?

La séance hebdomadaire est intégrée dans l'emploi du temps scolaire de l'élève.



Avec quels instruments ?



Les instruments proposés au collège Henri-Martin sont **la flûte traversière, le violon alto, la guitare, la guitare-basse et le piano**. Les instruments sont achetés par le Conseil Départemental puis prêtés gracieusement aux élèves pour toute la durée du cycle. Les élèves gardent chez eux l'instrument et l'apportent au collège uniquement pour répéter le jeudi (à l'exception des pianistes).

Qu'est-ce qu'on y joue ?

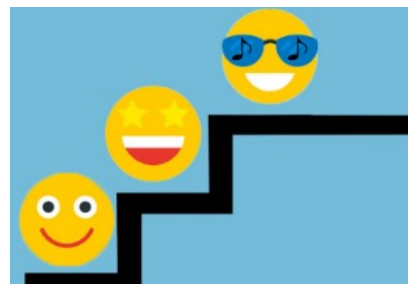


Le répertoire musical interprété est spécialement réécrit pour répondre à l'évolution technique instrumentale des élèves. **L'essentiel demeure que les apprentis musiciens puissent jouer dès le début des séances.**

Tous les styles musicaux y auront leur place, y compris les musiques actuelles comme les arrangements de chanson, la musique de film ou d'animés par exemple.

Quels sont les pré-requis ?

Il n'est pas nécessaire d'être au préalable musicien pour intégrer la classe orchestre ni de savoir lire la musique, il s'agit au contraire d'une découverte !
Il faut en revanche bien sûr être **volontaire et motivé**.
Pour progresser et pouvoir se faire plaisir en jouant, les élèves auront besoin de répéter chez eux comme pour tout apprentissage.



Pour quelle durée ?



La classe orchestre fonctionne comme une équipe de sport collectif qui n'aurait pas de remplaçant. **Cette équipe doit pouvoir compter sur chacun de ses membres**. Ainsi, chaque futur musicien qui va composer cet orchestre est donc unique et irremplaçable.
Pour bien fonctionner et afin que chaque élève puisse pleinement apprécier cette expérience en progressant suffisamment, un engagement est conclu jusqu'à la fin de la 3e.

Les parents s'engagent à aider et à soutenir les enfants dans la pratique et le respect de l'instrument qui sera mis à disposition.

Une présentation de la classe orchestre aura lieu le mardi 31 mai 2022 matin pour les élèves de 6^{ème} et les élèves volontaires de 5^{ème}.

La lettre de candidature ci-dessous devra être remise à Madame Guy pour le 8 juin 2022 (dernier délai).

Une commission se réunira mi-juin pour déterminer la liste des élèves retenus.

La décision sera communiquée par un courrier du chef d'établissement



LETTRE DE CANDIDATURE

**Je, soussigné(e) (nom élève)
demande à intégrer l'orchestre du collège Henri-Martin.**

Les effectifs de l'orchestre seront :

6 flûtes traversières ; 6 violons alto ; 4 guitares; 4 pianos ; 2 guitares-basse.

Je souhaite jouer de/du :

	Numéro :		Numéro :		Numéro :
Flûte traversière		Guitare		Piano	
Violon alto		Guitare-basse			

Classe les instruments dont tu souhaites jouer par ordre de préférence, et indique «0» à côté du/des instrument(s) dont tu ne souhaites pas jouer. Il est souhaitable d'indiquer au minimum deux instruments.

N.B : dans un souci de cohérence d'emploi du temps, il ne sera pas possible de cumuler l'option orchestre et l'option Arts Plastiques.

Date :

Signature des parents :

Signature de l'élève :